

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	Spray Nine Heavy Duty Cleaner/Disinfectant
Autres moyens d'identification	
Synonymes	C26804, C26803, C26802, C26820, C26822, C26832, C26845, C26946, C26832 Registered Product: DIN 2160331
Usage recommandé	Nettoyant
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de la société	ITW Permatest 6875 Parkland Blvd. Solon, Ohio 44139 États-Unis
Fournisseur	
Adresse	ITW Permatest Canada c/o ITW Global Brands Canada 2360 Bristol Circle, Suite 101 Oakville L6H 6M5 CA literature.canada@permatest.com 905-693-8900 1-877-504-9352
Courriel	
Téléphone	
Numéro de téléphone d'urgence	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		
		
Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Provoque une irritation cutanée.	
	Provoque de graves lésions des yeux.	
Conseil de prudence		
Prévention	Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants, de protection des yeux, et de protection du visage	
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).	
	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.	
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.	
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).	

Renseignements supplémentaires

Exempt - Produit Enregistré - (DIN 2160331).

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II). La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, ou Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation.

Reportez-vous à l'étiquette du produit pour plus d'informations.

3. Composition/information sur les ingrédients**Mélanges**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Oxyde de dodécyl diméthylamine		1643-20-5	0.1 - 1 *
Alcools éthoxylés en C9-C11		68439-46-3	1 - 5 *
Benzylalkyle en C12-18 diméthyles ammonium, chlorures		68391-01-5	0.1 - 1 *
Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-18 [(éthylphényl) méthyl] diméthyles, chlorures		68956-79-6	0.1 - 1 *
Hydroxyde de sodium		1310-73-2	0.1 - 1 *
Métasilicate de sodium		6834-92-0	0.1 - 1 *
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium		64-02-8	0.1 - 1 *
Pyrophosphate de tétrasodium		7722-88-5	0.1 - 1 *

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition

*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés. Symptômes de patient de festin.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Veiller à une ventilation adéquate. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3
Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)	MPT	5 mg/m3

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3
Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)	MPT	5 mg/m3

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés S'assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques Sans objet.

Considérations d'hygiène générale A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Non disponible.
Odeur	Agrumes
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	12 - 12.8
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	> 93.0 °C (> 199.4 °F)
Vitesse d'évaporation	< 1 (AcBu = 1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	18 mm Hg
Densité de vapeur	> 1 (Air = 1)

Densité relative	1.02 g/mL
Solubilité	
Solubilité (eau)	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
COV (% en poids)	< 0.5 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec les matières incompatibles.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.
Peau	Provoque une irritation cutanée.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non disponible.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Alcools éthoxylés en C9-C11 (CAS 68439-46-3)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA 2216 mg/kg, 24 heures, ECHA 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
	Rat	> 5000 mg/kg, HMIRA > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 1600 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 100 mg/m ³ , 6 heures, ECHA > 20 mg/L, 1 heures, Shell > 1.6 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5050 mg/kg, ECHA 5130 mg/kg, ECHA 4600 mg/kg, ECHA 3488 mg/kg, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
		1400 mg/kg, Air products
		1378 mg/kg, SAX
Benzylalkyle en C12-18 diméthyles ammonium, chlorures (CAS 68391-01-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	1420 mg/kg, HSDB
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	300 mg/kg, HSDB
		240 mg/kg, HSDB
	souris	150 mg/kg, HSDB
Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-18 [(éthylphényl) méthyl] diméthyles, chlorures (CAS 68956-79-6)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	250 mg/kg
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (CAS 64-02-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, HSDB
		3200 mg/kg, ECHA
		2700 mg/kg, ECHA
		2581 mg/kg, ECHA
		2150 mg/kg, ECHA
		1913 mg/kg, ECHA
		1780 mg/kg, ECHA
		1700 mg/kg, ECHA
		1658 mg/kg
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Lapin	325 mg/kg, ECHA
Métasilicate de sodium (CAS 6834-92-0)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 2.1 mg/L, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1189.6 - 1530 mg/kg, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
		1152 - 1349 mg/kg, ECHA
		1280 mg/kg, Patty's Industrial Hygiene and Toxicology
		1189.6 - 1530 mg/kg, ECHA
		1152 - 1349 mg/kg, ECHA
		994.7 - 1335.9 mg/kg
	souris	770 - 820 mg/kg, ECHA
		666.7 - 1008.6 mg/kg, ECHA
		2400 mg/kg, Patty's Industrial Hygiene and Toxicology
		770 - 820 mg/kg, ECHA
		666.7 - 1008.6 mg/kg, ECHA
		661.5 - 896.3 mg/kg
Oxyde de dodécyltriméthylamine (CAS 1643-20-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1064 mg/kg, ECHA
	souris	2700 mg/kg, Sigma Aldrich
Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
		> 2 mg/kg, 24 heures, ECHA
		7940 mg/kg, Sigma Aldrich
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 1.1 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 0.6 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	300 - 2000 mg/kg, ECHA
		> 2 mg/kg, ECHA
		1624 mg/kg, ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)

Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Non classé.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Pas disponible.

Autres informations Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Alcools éthoxylés en C9-C11 (CAS 68439-46-3)			
Poisson		Truite arc-en-ciel	70.7 mg/L, 96 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	2.9 - 8.5 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	6 - 12 mg/L, 96 heures
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (CAS 64-02-8)			
Algues	CE50	Algues	1.01 mg/L, 72 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	610 mg/L, 24 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	472 - 500 mg/L, 96 heures
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	34.59 - 47.13 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	125 mg/L, 96 heures
Métasilicate de sodium (CAS 6834-92-0)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	0.28 - 0.57 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	1800 mg/L, 96 heures
Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	1380 mg/L, 96 heures
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.		
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Généralités	Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Exempt - Produit Enregistré - (DIN 2160331). Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II). La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, ou Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation.
--------------------------------------	---

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux	Exempt DIN 2160331
Classification SIMDUT	Exempt - Produit enregistré - (DIN 2160331)

Inventaires

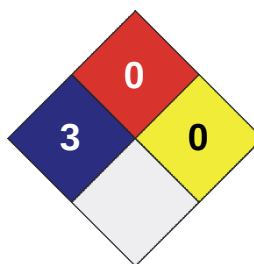
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Date de publication	20-Février-2019
Date de la révision	20-Février-2019
Version n°	01

Autres informations	Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.
----------------------------	--

Clause d'exonération de responsabilité	L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.
---	---

